

Le procès Fillon se déroulera en février 2020... en pleine campagne municipale !

écrit par François des Groux | 19 septembre 2019



Décidément, pour Fillon et l'image des Républicains, c'est vraiment pas de chance !

Sorti vainqueur des primaires de droite à la stupéfaction de tous ses opposants (en premier lieu, Juppé), François Fillon aurait dû remporter les présidentielles de 2017 si un malencontreux article du Canard enchaîné n'avait pas fait tout capoter. Son épouse, Pénélope, aurait bénéficié d'emplois fictifs affirmait alors le journal satirique...

Et le jour même – mais c'est pure coïncidence – le parquet national financier ouvrait une enquête pour "détournements de fonds publics, abus de biens sociaux et recel de ces délits". De quoi plomber une campagne présidentielle qui, finalement, se terminera sans lui par un match Macron-Le Pen et la victoire sans surprise du nouveau jeune loup de la politique (et de la finance).

Si la Justice semblait pressée en février 2017, il lui aura

fallu, quand même, près de 3 ans pour choisir la date du procès Fillon qui se déroulera – pure coïncidence là-aussi – durant la campagne des municipales...

Affaire Fillon: le tribunal rejette les «allégations» sur le calendrier du procès

Le Tribunal de grande instance de Paris a affirmé ce mercredi que le calendrier du procès Fillon a été fixé «en plein accord avec la défense de toutes les parties concernées», rejetant les «allégations» sur sa proximité avec les élections municipales.

[...] le procès de l'ancien premier ministre et de son épouse notamment pour «détournement de fonds publics» et «complicité et recel d'abus de biens sociaux» s'ouvre le 24 février, durant la campagne des élections municipales, et s'achève le 11 mars, à quatre jours du premier tour...

«Aucun avocat n'a émis la moindre objection ou formulé la moindre critique», souligne le tribunal. «C'est donc en plein accord avec la défense de toutes les parties concernées et dans la plus grande transparence que le procès concernant François Fillon a été définitivement fixé», affirme-t-il.

Le tribunal apporte ainsi «un démenti catégorique à toutes les allégations relatives à la proximité du calendrier retenu avec les prochaines élections municipales».

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/affaire-fillon-le-tribunal-rejette-les-allegations-le-calendrier-du-proces-20190918>

Bizarrement, certains doutent de la sincérité des propos du tribunal... D'autant plus que l'avocat de François Fillon dénonce, lui, un calendrier imposé.

– «Je suis pour une démocratie apaisée et une justice apaisée. Avoir une conclusion trois jours avant les élections municipales, je ne suis pas sûr que ce soit la condition de cet apaisement» (Gérard Larcher)

– «Je suppose que l'appel se tiendra en mars 2021 (date des élections départementales, ndlr) et la cassation en mai 2022 (élection présidentielle, ndlr)» (Julien Aubert, député LR du Vaucluse)

– «Autant interdire à la droite de se présenter [...] Cette influence de la justice sur les élections et la démocratie est inquiétante STOP !» (Raquel Garrido, LFI)

– «La date d'audience n'a pas été fixée en accord entre toutes les parties mais imposée en dépit d'un conflit d'agenda dont la juridiction était parfaitement informée» (Me Antonin Lévy, avocat de François Fillon)